**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 61 (1973)

Heft: 11

**Artikel:** Fin de la "grève" des cervelas

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273491

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

juridiques.

maintenant, nous nous sommes dé-brouillées avec l'avocat du B. I. S.

(Bureau d'Information Sociale) ou le juriste du département. Mais l'idéal, bien sûr, serait d'avoir un juriste ici. — Comment procédez-vous dans vos

Comment procédez-vous dans vos démarches?

Nous demandons aux personnes directement concernées d'écrire une lettre, ou de voir le directeur d'une maison, en se recommandant de nous.

Si cela ne s'arrange pas, alors nous

La section genevoise de la Fédéra-tion romande des consommatrices dé-ployait, ces jours derniers, une activité

remarquable puisque, en plus du "Consommateurs-Informations", elle

tenait un stand au Salon des arts

intervenons.

Au salon

#### A votre service pour toutes questions sur le ménage

# es consommateurs-informations

L'aspirateur que vous venez d'acheter ne fonctionne pas. Une réparation, incluse dans le service après-vente, n'y change rien. Que faire? Vous désirez acquérir un congélateur, mais vous n'êtes pas sûr de son utilité et ne savez comment choisir. Vous avez constaté un abus dans la hausse des prix et voulez le signaler à M. Frix, Léo Schurmann. Mais comment? Quelles sont les lois qui régissent la vente à tempérament? Comment nourrir le grand fiston de 16 ans qui mange à la cantine scolaire à midi? Toutes ces questions, et bien d'autres, que se pose la ménagère, elle peut les soumettre aux offices créés par la Fédération romande des consommatries, les «Consommateurs-informations». Profitant de la récente inauguration du nouveau local genevois, nous avons été voir ce qu'est un «Consommateurs-informations».

Mercredi, 14 h. 30, à Carouge. Une jeune femme, un bébé assis devant elle sur la table, attend son tour. Une autre discute. Une troisième consulte des documents. Le téléphone sonne sans arret. Trois responsables du cen-tre se multiplient. On appelle la «spé-cialiste des questions juridiques» au téléphone, tandis que la «spécialiste des questions ménagères» reprend sa « cliente».

questions metage-ente». Vous avez toutes une formation? Non, nous ne sommes pas spécialisées. Nous sommes toutes bénévoles et travaillons à tour de rôle pour assu-rer une permanence de trois responrer une permanence de trois responsables le mercredi. Mais, avec l'expérience et la passion, nous arrivons à de bons résultats.

— Vous êtes un service de renseignements et de conseils. Que vous demande-t-on le plus souvent?

— Par avenuel des infermetiers europe

- Par exemple, des informations sur — Par exemple, des informations sur les appareils ménagers et les nouveautés dans ce domaine. Nous aimerions bien que les gens viennent nous voir avant leur achat, et non pas après. Quand une femme me demande au téléphone si la machine à coudre qu'elle vient d'acheter est bonne, que voulez-vous que je lui réponde..

On nous questionne aussi sur les modalités légales des achats à tempérament (livres, meublés). On nous demande les tests officiels et les études de l'IRM.

— C'est-à-dire?
— Les études de l'IRM sont extrêmement précises. Elles traitent un sujet à fond. Par exemple, les revêtesujet a fond. Par exemple, les revete-ments de sol: J'IRM analyse les diffé-rents revêtements, puis la manière de les entretenir, puis — enfin — les pro-duits conformes. Elle en dresse une liste non comparative. Les tests sont faits soit par la Féderation suisse des consommateurs, soit par la Fondation pour la protection des consommateurs. pour la protection des consommateurs.

Des responsables de ces associations

Il y a bientôt un an, la Fédération

romande des consommatrices lancait un mot d'ordre de grève d'achat du jambon et de la charcuterie fine, pour

protester contre l'introduction de polyphosphates dans leur préparation. Cette action appelée « La grève du cervelas » a maintenant pris fin. C'est

ce que la Fédération annonce dans son organe, « J'achète mieux » du mois d'octobre. Pourquoi ? Ecou-

Notre grève a atteint nos deux pre-

miers objectifs : le mot d'ordre a été largement suivi dans toute la Suisse romande et la baisse de consomma-

tion est encore sensible aujourd'hui:

les consommateurs ont donc manifes-té leur désapprobation contre l'intro-

tons-les:

Fin de la «grève» des cervelas

achètent, anonymement, dans le commerce, des produits qu'ils testent, qu'ils font analyser dans des laboratoires. Nous avons ici les résultats de toutes ces études.

- Et les contrats de vente signés à

— Et les contrats de vente signes a domicile auec un démarcheur?

— Hélas, nous en avons vu, des contrats signés imprudemment! Presque toujours trop tard pour que l'on puisse faire quelque chose. Mais lorsque nous recevions une Espagnole, ne cachant ne le franceis qui avait signé sachant pas le français, qui avait signé un contrat pour une encyclopédie... ou un contrat pour une encyclopeace... ou un jeu de casseroles à 1000 francs! Nous avions trop de problèmes de lan-gue avec les étrangers. Aussi les adres-sons-nous maintenant au service social italien ou espagnol.

#### Réparations

Un autre domaine de plaintes inépui-Un autre domaine de plaintes inépui-sable, c'est celui des réparations. Le nombre de clients qui ne sont pas satisfaits — à juste titre — de leurs réparations, c'est étonnant! Ainsi, malheureusement, que celui de la livraison. Que faire quand le magasin ne livre pas ce que vous aviez com-mandé? Ou quand son service après-vente est défectieux? vente est défectueux?

- Quelles relations entretenez-vous

— Quettes relations entretenez-vous avec les maisons?

— Cela dépend. Avec certaines, de très bonnes. Avec d'autres, moins. Je me rappelle que nous étions intervenues auprès du juriste du Département de course de la contraction du commerce genevois parce que nous avions reçu beaucoup de plaintes au sujet d'achat de mousse à nettoyer les sujet d'acnat de mousse à nettoyer les tapis. Vous en receviez de quoi fournir vos enfants, vos petits-enfants et tout votre voisinage... Le juriste a constaté des irrégularités dans la formulation du contrat de vente. Et le fabricant a du revoir son contrat...

— N'auriez-vous pas besoin d'un juriste « majors» 2

riste « maison » ?

ment de l'intérieur de suspendre l'au-

ment de i interieur de sinspenare i aut-torisation des polyphosphates jus-qu'au moment où normes et contrô-les seraient applicables. Nous avons reçu de M. Brugger une réponse né-gative, réponse qui d'ailleurs contient une contradiction. Il affirme qu'une

proportion de 0,3 % de polyphospha-tes ne saurait permettre une modifi-cation de la composition des saucis-

ses en y introduisant plus de graisse ou d'eau. Mais précisément, comme

il n'v a pas de contrôles dans la plu-

part des cantons, mais seulement des sondages au niveau fédéral, comment

peut-on être assuré que le 0,3% n'est pas dépassé?

prouvent que ni l'an dernier ni au-jourd'hui les intérêts des consomma-

teurs ne sont sérieusement pris en

Les réponses de nos autorités nous

— De plus en plus, on nous soumet

ménagers, au centre du Palais des expositions, pour la première fois. Pour manifester sa présence, mais aussi pour renseigner les visiteurs.

Combien de clients par

— Une vingtaine, environ. En moins de trois ans, nous avons répondu à plus de 1200 demandes. Ce chiffre témoigne du succès de notre initiative mais il prouve aussi que la législation en matière de protection des consommateurs est insuffisante.

#### mmateurs-informations

Bienne: lundi, de 14 h. 30 à 17 h. 30 18, rue Alexandre-Schöni, tél. (032) 3 07 10.

La Chaux-de-Fonds : permanence téléphonique les 2e et 4e lundis du mois, de 14 à 17 h., tél. (039) 22 56 95. Fribourg : lundi, de 14 à 17 h., Pérolles 8, 4e étage, tél. 22 98 27.

Genève: mercredi, de 14 h. 30 à 17 h. rue Vautier, à Carouge, tél. 42 52 22

Lausanne: mardi, de 14 h. 30 å 17 h., rue des Terreaux 22, tél. 23 33 22. Moutier: mardi, de 15 à 17 h., Hôtel de Ville, salle No 31, tél. (032) 93 25 44. Neuchâtel: mardi, de 14 à 17 h., Maison des Jeunes, Tertre 2, tél. (038) 25 47, 47.

Porrentruy : répond au No de téléphone (066) 66 58 32, les 1er et 3e lundis du mois de 14 à 16 h.

## «ARCADIE»

Les femmes contre la pollution

Qu'on le veuille ou non, la pollu-tion et les périls qu'elle fait courir à notre civilisation pèsent de tout leur poids sur notre génération. L'am-pleur des dégâts déjà commis, la di-ficulté de toute recherche d'une solution rendent la situation très angoissante. Qu'on pense au Japon où l'im-pureté de l'air provoque des milliers de malaises par jour et l'implanta-tion de centres de secours dans les rues. Qu'on pense au spectacle offert par nos beaux lacs autrefois bleus, la disparition de poissons comesti-bles et la prolifération de monstrueux parasites englués dans les alques et incapables de se mouvoir.

Les cris d'alarme certes se multiplient d'une façon que l'on peut res-sentir comme agaçante. Il n'en reste sentir comme agaçante. In en resie pas moins que nous prenons soudain conscience de l'épuisabilité de la na-ture et de la nécessité de « faite quel-que chos» pour laisser à nos suc-cesseurs une terre habitable.

C'est ainsi que de nombreuses as-sociations se sont constituées pour lutter contre la pollution, informer les gens des périls et des remèdes possibles. Parmi elles, une associa-tion fondée à Genève par des fem-

mes, l'Arcadie.

Pourquoi ce nom? («L'Arcadie», répond le Petit Larousse, « est une région de la Grèce ancienne, dans la partie centrale du Péloponèse, habitée par des Arcadiens : peuple de pasteurs, dont les fictions des poètes antiques avaient fait le séjour de l'information de la partie de la nocence et du bonheur. Au figuré, nom que l'on donne au séjour imagi-naire du bonheur pastoral ». Tout un programme...

programme...
Les buts que se fixe cette association sont, tout d'abord et bien sûr,
la lutte contre la pollution et contre
le gaspillage des ressources terrestres. De plus, et voilà qui fait son
originalité et notre intérêt tout parti-

« L'Association a pour but de faire prendre conscience à chacun, mais re prenare conscience à cauciai, mais surtout aux femmes, des dangers me-naçant la survie du genre humain, et des règnes animal et végéral. Elle se propose de les aider à assumer la place importante qu'elles remplissent dans la société, en tant qu'éducatrices, acheteuses et consommatrices; de les engager à une action personnelle et immédiate en tant que citoyennes à part entière, libres et responsables.

Pour parvenir à réaliser ses objec-Pour parveint à teaines acs objec-tifs, Arcadie édite des « feuilles d'in-formation », fort bien faites, réguliè-res, qu'elle se propose de diffuser le plus largement possible. On y trouve des renseignements, des conseils pra-tiques, des chiffres et des observa-

tions à méditer... (Voir les extraits ci-dessous). De plus, elle veut favoriser la formation plus, elle veut favoriser la formation de petits groupes de cinq membres s'engageant chacune à former d'autres groupes d'information et de diffusion. Enfin elle se propose de prendre des contacts avec les organismes officiels chargés de la lutte antipollution, sur les plans fédéral, cantonal et communal, et avec les associations dont le but est de préserver la nature. 1/3 de forêts en 90 ans

Voici des extraits de leurs informa-

Voici des extraits de leurs informations, intéressantes non seulement pour leur contenu, mais aussi pour la façon dont elles sont présentées.

« Les faits: plus d'un tiers (36,8%) des forêts existant en 1882 a été détruit (soit 1,9 milliard d'hectares). Chaque jour, un quotidien à grand tirage mange six hectares de forêt. Une usine de papier salit autant d'eau — en un jour — qu'une population de 50 millions d'êtres humains. (Source: No hors série du « Nouvel Obserce : No hors série du « Nouvel Observateur », juin-juillet 72).

vateur », juin-juillet 72).

Ce que vous pouvez faire: dans les magasins, refusez les nombreux sacs en papier que l'on vous distribue à chaque achat. Vous contribuerez ainsi à épargner des arbres (...) ».

(Feuille d'information No I, Arcadie)

«Il faut que vous sachiez: que si vous mettez une brique dans le réser-voir de votre chasse d'eau, vous économisez dix litres par jour et par personne...». (Feuille d'information No 2, Arcadie).

### Le coin de la publicité... ridicule

### NOUVEAU en provenance d'Allemagne: Le modeleur de votre silhouette



Vous voilà jeunes, sveltes et beaux. C'est simple, mais il fallait y penser..

Nous vous rappelons que vous pouvez envoyer vos trouvailles dans le domaine (hélas infini!) de la publicité ridicule, ou mensongère, à la ré-daction de « Femmes suisses ».

#### Sachez qu'une publicité mensongère tombe sous le coup de la Loi sur la concurrence déloyale (LCD) :

(art. 1 b.: Est réputé concurrence délovale au sens de la présente loi déloyale au sens de la présente loi tout abus de la concurrènce économique résultant d'une tromperie ou d'un autre procédé contraire aux règles de la bonne foi. Enfreint les règles de la bonne foi, par exemple, celui qui (...) donne des indications inexactes ou fallacieuses sur luimême, ses marchandises, ses œuvres, même, ses marchandises, ses œuvres, son activité ou ses affaires, ou en donnant sur des tiers des indications de même nature, les avantage par rapport aux concurrents).

ous pouvez vous défendre : (art. 2e al. 2 : Les clients atteints

dans leurs intérêts matériels par un acte de concurrence déloyale peu-vent également intenter action). Un exemple ? « Il est clair que le Un exemple ? «Il est clair que le fait d'afficher dans sa vitrine et de mettre en vente à 40 francs le mètre un tissu qualifié «anglais » et « pure laine » alors qu'il ne présentait pas ces qualités, tombe sous le coup des

articles 1 b et 13 (protection pénale) LCD ». C'est un arrêt du Tribunal de police de Genève du 19 novembre 1947, cité par le professeur Martin-Achard, dans un article sur la LCD et son application. Il ajoute : « Les déclarations des industriels, des comdeciarations des industries, des com-merçants ou des entrepreneurs de spectacles sont fréquement d'une exactitude relative, notamment dans leurs réclames. Il y a, dans ce do-maine, une tolérance assez grande entre les concurrents. On peut se demander si cette tolérance n'est pas souvent préjudiciable au public »

Alors, public, ouvrons l'œil. Et agissons! Le journal est à votre service pour tout conseil.

Cette loi mise à part, il existe un Code des pratiques loyales en ma-

« Code des pratiques loyales en ma-tière de publicité», code européen auquel ont adhéré les agences de publicité suisses. Les publicités mensongères ou trompeuses peuvent être soumises à une Commission des pratiques loyales en matière de publicité. Celle-ci a la compétence d'interdire une annonce, exemple.

par exemple.

Si vous avez été choquée par une telle publicité, ou trompée, écrivez à la rédaction de «Femmes Suisses». Nous soumettrons les cas litigieux à la commission.

auit que la sorte de ces normes etait imminente et que les contrôles se-raient généralisés. Nos exigences ne semblaient pas poser de problèmes. Aujourd'hui, l'Office vétérinaire fé-déral reconnaît ouvertement qu'il n'y aura ni normes, ni contrôle cantonal avant longtemps. Dans ces conditions, nous avons demandé au Départe-

duction à leur insu des polyphospha-tes. Cette décision qui devait passer inaperçue n'est plus ignorée par perconsidération. Nous n'avons cependant pas at-teint notre troisième objectif. L'an Faudrait-il donc continuer cette grève jusqu'à ce que nous ayons ob-tenu satisfaction, c'est-à-dire pendant plus de deux ans encore? Nous ne dernier, lorsque nous réclamions normes et contrôles, on nous répon-dait que la sortie de ces normes était pensons pas que ce serait judicieux. Il ne faut pas laisser pourrir une grè-ve, il faut savoir la terminer, même si tous les objectifs n'ont pas été atteints. Vous avez tous fait un grand effort en vous privant de denrées relativement bon marché et pratiques à l'emploi. Nous vous en félicitons et

Service national féminin : pourquoi?

# Un congrès des femmes protestantes

nombreux milieux semblen De nombreux milieux semblent considérer qu'il y a un rapport direct entre le droit de vote et un service national; c'est pourquoi, jusqu'à maintenant, ce sont plus les modalités que le principe même d'un service national féminin qui ont été étudiées.

vous remercions de votre discipline.

Pour replacer l'ensemble de ce pro Pour replacer l'ensemble de ce pro-blème dans un contexte plus objectif et plus large, la Fédération suisse des femmes protestantes — dont le Comité a très tôt désapprouvé certaines des positions prises lors de l'élaboration du "rapport Lang" — a organisé à Berne, les 28 et 27 octobre, une ren-contre importante. Importante par la qualité des participants et les suiets qualité des participants et les sujets traités. Des spécialistes en sciences

humaines, comme aussi des juristes et humaines, comme aussi des juristes et des historiens, ont exposé leur point de vue, ouvrant ainsi la voie à des discussions de groupe très approfon-dies, auxquelles furent conviés les représentants des différentes organi-sations et les personnalités concernées par le problème d'un service national peur les femmes

par le problème d'un service national pour les femmes.

Ainsi, la FSFP a posé le premier d'une série de jalons, qui doit l'amener à pouvoir répondre à deux questions fondamentales avant de se déterminer sur le principe d'un service national féminin. La première de ces questions, qui semble avoir été escamotée par les travaux entrepris jusqu'ici, a trait à l'éventuelle raison d'être et aux motivations premières

d'un tel service. La seconde concerne certains aspects de la situation actuelle certains aspects de la situation acuteile de la femme dans notre société. Cette situation, qui fait d'elle une citoyenne de seconde zone, justifie-t-elle des prestations supplémentaires à une société qui l'exploite et pour laquelle elle fait déjà beaucoup, et gratuitement?

ment?

Ce n'est qu'après s'être déterminée sur ces deux points que la FSFP, le cas échéant, se penchera sur le problème de la forme que pourrait revétir un service national féminin. La rencontre de Berne a permis de déblayer un terrain encombré et de mettre en lumière les problèmes à creuser pour prendre position en connaissance de cause.